



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 janvier 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de janvier à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 28
- Votants : 31

Date de convocation :
6 janvier 2023

Présents : LELARGE Antoine, PÉAN-NORGUET Elodie (arrivée à 18h07), MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry (présence de 18h à 19h), LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, GUIGNÉ Magaly, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, MICHOT Karine, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TETOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absents excusés : BAUMER Thierry (pouvoir à partir de 19h à LEDDET Jean-Luc), LEONARD Magali (pouvoir à TRONSON Estelle), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à BARDOUX Delphine), QUENIOUX Michel (pouvoir à BARON Hervé),

Absents : COMPAIN Sabrina, DELAILLE Céline

Monsieur Jean-Luc LEDDET est désigné secrétaire de séance.

DB n°2023-0101 : CREATION ET ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE FERME « SCOT DE LA VALLEE DU CHER A LA SOLOGNE

Madame Karine MICHOT, Conseillère municipale informe les membres du conseil municipal que la communauté de Communes Val de Cher Controis a proposé lors de sa séance du 5 décembre, la création d'un syndicat mixte fermé « SCoT » de la Vallée du Cher à la Sologne constitué entre les Communautés de communes Val de Cher-Controis et du Romorantinais-Monestois.

La Communauté de Communes a également approuvé les statuts et l'adhésion de la Communauté de Communes à ce syndicat.

Conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités territoriales, il est demandé aux communes membres de se prononcer sur ce principe d'adhésion, dans un délai de 3 mois.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable sur la création et l'adhésion de la Communauté de Communes Val de Cher Controis au syndicat mixte fermé « SCoT » de la Vallée du Cher à la Sologne

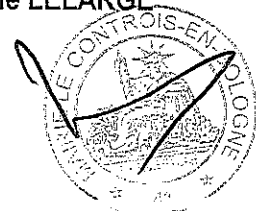
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 13 janvier 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

16 JAN. 2023
16 JAN. 2023

Le Maire,
Antoine LELARGE





Le Controis
en Sologne
Centre d'Études
Régionales sur l'Urbanisme
Département de Touraine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 janvier 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de janvier à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 28
- Votants : 31

Date de convocation :
6 janvier 2023

Présents : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie (arrivée à 18h07), MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry (présence de 18h à 19h), LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, GUIGNÉ Magaly, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, MICHOT Karine, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TETOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absents excusés : BAUMER Thierry (pouvoir à partir de 19h à LEDDET Jean-Luc), LEONARD Magali (pouvoir à TRONSON Estelle), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à BARDOUX Delphine), QUENIOUX Michel (pouvoir à BARON Hervé),

Absents : COMPAIN Sabrina, DELAILLE Céline

Monsieur Jean-Luc LEDDET est désigné secrétaire de séance.

DB n°2023-0102 : PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL DANS LE CADRE DU LITIGE AVEC LA SCCV VILLAS MARINE

Monsieur Jean-Luc BRAULT, Maire délégué de la commune de Contres rappelle aux membres du conseil municipal que par décision du 7 octobre 2021, le Maire de la Commune de Le-Controis-en-Sologne a décidé de préempter les parcelles préfixe 000 section BP numéros 64, 66 et 69, d'une contenance totale 7 223 mètres carrés, situées au lieudit Les Hauts du grand mont à Contres, au prix de 180 000 €.

La SCCV VILLAS MARINE avait signé un compromis de vente avec les Consorts FILLIATRE, propriétaires desdites parcelles, le 22 juillet 2021.

Toutefois, par deux requêtes enregistrées le 12 octobre 2021 au Greffe du Tribunal administratif d'Orléans, la SCCV VILLAS MARINE a saisi la Juridiction administrative d'un référé suspension au titre des dispositions de l'article L. 521-2 du Code de justice administrative et d'un recours pour excès de pouvoir, tous deux dirigés contre la décision de préemption du 7 octobre 2021.

En parallèle, la SCCV VILLAS MARINE a également formé une réclamation préalable indemnitaire en date du 10 janvier 2022 que la Commune a rejetée. S'en est suivi un recours de la SCCV VILLAS MARINE de plein contentieux indemnitaire.

Après négociations entre les parties, un protocole est proposé dont l'objectif est de transcrire conventionnellement les conditions pour mettre fin au différend. Ainsi, la SCCV VILLAS MARINE renonce à introduire ou poursuivre tous recours dans ladite affaire, en échange de quoi la Commune abroge la décision de préemption litigieuse et renonce définitivement à préempter les trois parcelles concernées par le différend.

Vu :

- Le Code de justice administrative ;
- Le projet de protocole d'accord transactionnel ;
- La décision de préemption en date du 7 octobre 2021 ;

Considérant les conseils de l'avocat de la Commune, la SELARL WALTER & GARANCE AVOCATS ;

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De ratifier le protocole d'accord ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, et la Maire adjointe déléguée aux affaires générales en cas d'absence du Maire, à signer les documents nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 13 janvier 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

16 JAN. 2023

16 JAN. 2023

Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 janvier 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de janvier à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 28
- Votants : 31

Date de convocation :
6 janvier 2023

Présents : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie (arrivée à 18h07), MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry (présence de 18h à 19h), LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, GUIGNÉ Magaly, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, MICHOT Karine, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TETOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absents excusés : BAUMER Thierry (pouvoir à partir de 19h à LEDDET Jean-Luc), LEONARD Magali (pouvoir à TRONSON Estelle), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à BARDOUX Delphine), QUENIOUX Michel (pouvoir à BARON Hervé),

Absents : COMPAIN Sabrina, DELAILLE Céline

Monsieur Jean-Luc LEDDET est désigné secrétaire de séance.

DB n°2023-0103 : HARMONISATION DES PRESTATIONS, LA TARIFICATION ET LES DUREES DES CONCESSIONS CIMETIERES

Madame Elodie PEAN-NORQUET, Adjointe au Maire déléguée aux affaires générales propose au Conseil Municipal l'harmonisation des prestations et la modification de la tarification et des durées des concessions de l'ensemble des cimetières de Le Controis-en-Sologne.

Les tarifs, durées et prestations sont définis dans le tableau ci-dessous, pour une application à compter du 1^{er} février 2023.

	Durée	Tarification	Prestation
	Proposition	Proposition	Proposition
Cavernes	15 ans 30 ans	Pas de modification 200 € 350 €	Vendues avec caveau Pour Thenay : mise en place lorsque les cavernes actuelles seront épuisées.
Columbarium	15 ans 30 ans Suppression des 50 ans	300 € 450 € /	Suppression de la plaque fournie ou comprise – indiquer dans le règlement du cimetière le type de plaque et style de texte
Jardin du souvenir	/	Pas de modification Dispersion gratuite	Suppression des plaques fournies – indiquer dans le règlement du cimetière le type de plaque et le style de texte
Concessions	Ajout des 15 ans 30 ans Suppression des 50 ans	100 € 175 € /	Pas de modification Emplacement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de fixer les tarifs, durées et prestations des concessions des cimetières de la commune de Le Controis-en-Sologne, selon ce tableau.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 13 janvier 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

16 JAN. 2023
16 JAN. 2023

Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 janvier 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de janvier à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 28
- Votants : 31

Date de convocation :
6 janvier 2023

Présents : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie (arrivée à 18h07), MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry (présence de 18h à 19h), LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, GUIGNÉ Magaly, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, MICHOT Karine, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TETOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absentis excusés : BAUMER Thierry (pouvoir à partir de 19h à LEDDET Jean-Luc), LEONARD Magali (pouvoir à TRONSON Estelle), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à BARDOUX Delphine), QUENIOUX Michel (pouvoir à BARON Hervé),

Absentis : COMPAIN Sabrina, DELAILLE Céline

Monsieur Jean-Luc LEDDET est désigné secrétaire de séance.

DB n°2023-0104 : DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ANNEXE EAU

Monsieur Eric MARTELLIERE, Adjoint au Maire délégué aux finances, explique aux membres du conseil municipal le changement de régime de TVA, avec un effet rétroactif au 01 janvier 2019. Afin de respecter les délais avant prescription, il convient de régulariser les écritures TVA de l'année 2019 sur l'exercice 2022.

Aussi, il doit être procédé aux écritures budgétaires suivantes :

Article	Désignation	DEPENSES		RECETTES	
		Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
FONCTIONNEMENT					
D 678	Autres charges exceptionnelles		31 999,55		
D 023	Virement à la section d'investissement	31 999,55			
	TOTAL FONCTIONNEMENT	31 999,55	31 999,55	0,00	0,00
INVESTISSEMENT					
D 2315/37	Tx AEP - Diverses voies	7 332,64			
R 021	Virement de la section de fonctionnement			31 999,55	
R 2315/28	Travaux AEP - Rue de la Libération				17 487,46
R 203/18	Etudes - Gestion patrimoniale				655,76
R 203/19	Etudes - Aire de captage				6 243,69
R 203/24	Etudes - Recherche Eau				280,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	7 332,64	0,00	31 999,55	24 666,91

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les modifications budgétaires ci-dessus.

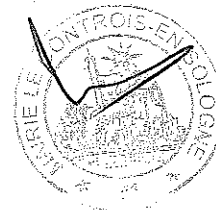
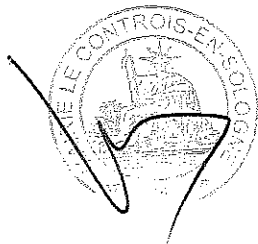
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 13 janvier 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

16 JAN. 2023
16 JAN. 2023

Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 janvier 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de janvier à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 28
- Votants : 31

Date de convocation :
6 janvier 2023

Présents : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie (arrivée à 18h07), MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry (présence de 18h à 19h), LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, GUIGNÉ Magaly, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, MICHOT Karine, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TETOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absents excusés : BAUMER Thierry (pouvoir à partir de 19h à LEDDET Jean-Luc), LEONARD Magali (pouvoir à TRONSON Estelle), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à BARDOUX Delphine), QUENIOUX Michel (pouvoir à BARON Hervé),

Absents : COMPAIN Sabrina, DELAILLE Céline

Monsieur Jean-Luc LEDDET est désigné secrétaire de séance.

DB n°2023-0105 : DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur Eric MARTELLIERE, adjoint au Maire délégué aux finances explique aux membres du conseil municipal le changement de régime de TVA, avec un effet rétroactif au 01 janvier 2019. Afin de respecter les délais avant prescription, il convient de régulariser les écritures TVA de l'année 2019 sur l'exercice 2022.

Aussi, il doit être procédé aux écritures budgétaires suivantes :

Article	Désignation	DEPENSES		RECETTES	
		Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
FONCTIONNEMENT					
D 678	Autres charges exceptionnelles		42 868,26		
D 023	Virement à la section d'investissement	42 868,26			
	TOTAL FONCTIONNEMENT	42 868,26	42 868,26	0,00	0,00
INVESTISSEMENT					
D 2315/163	Travaux Asst - Rue des Bordières	24 220,94			
R 021	Virement de la section de fonctionnement			42 868,26	
R 2315/157	Travaux Asst - Rue de la Libération				18 074,32
R 2315/156	Travaux Asst - La Dépatte				300,00
R 2315/159	Clôture Station Epuration				273,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	24 220,94	0,00	42 868,26	18 647,32

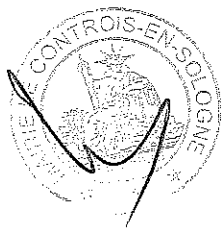
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver les modifications budgétaires ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

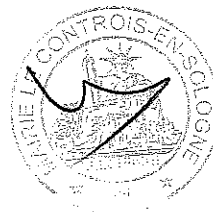
Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 13 janvier 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,



16 JAN. 2023
16 JAN. 2023

Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 janvier 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de janvier à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 28
- Votants : 31

Date de convocation :
6 janvier 2023

Présents : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie (arrivée à 18h07), MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry (présence de 18h à 19h), LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, GUIGNÉ Magaly, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, MICHOT Karine, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TETOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absents excusés : BAUMER Thierry (pouvoir à partir de 19h à LEDDET Jean-Luc), LEONARD Magali (pouvoir à TRONSON Estelle), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à BARDOUX Delphine), QUENIOUX Michel (pouvoir à BARON Hervé),

Absents : COMPAIN Sabrina, DELAILLE Céline

Monsieur Jean-Luc LEDDET est désigné secrétaire de séance.

DB n°2023-0106 : DEDOMMAGEMENTS STAGES SPORTIFS

Monsieur Thierry BAUMER, Adjoint au Maire délégué aux sports et à la vie associative rappelle aux membres du Conseil Municipal la participation de plusieurs associations à l'animation des stages sportifs organisés durant l'année 2022.

Il est proposé de rembourser les associations, ayant participé, des frais d'indemnisation à hauteur de 50€ par jour et par enfant.

Cette année, cinq associations ont participé, les frais de remboursement se répartissent ainsi :

- AS Contres	137 enfants x 50 €	6 850 €
- CAM Vallée du Cher Controis	12 enfants x 50 €	600 €
- EVEIL de Contres	148 enfants x 50 €	7 400 €
- ROLLER CLUB Controis	15 enfants x 50 €	750 €
- TENNIS CLUB Controis	47 enfants x 50 €	2 350 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'indemniser les cinq associations ainsi :

- AS Contres	6 850 € (Six mille huit cent cinquante euros)
- CAM Vallée du Cher Controis	600 € (Six cents euros)
- EVEIL de Contres	7 400 € (Sept mille quatre cent euros)
- ROLLER CLUB Controis	750 € (Sept cent cinquante euros)
- TENNIS CLUB Controis	2 350 € (Deux mille trois cent cinquante euros)

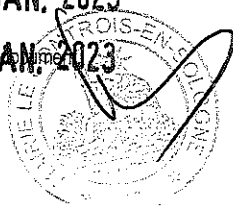
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 13 janvier 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document
L'ordonnateur,

16 JAN. 2023

16 JAN. 2023



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 janvier 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de janvier à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 28
- Votants : 31

Date de convocation :
6 janvier 2023

Présents : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie (arrivée à 18h07), MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry (présence de 18h à 19h), LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, GUIGNÉ Magaly, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, MICHOT Karine, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TETOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absents excusés : BAUMER Thierry (pouvoir à partir de 19h à LEDDET Jean-Luc), LEONARD Magali (pouvoir à TRONSON Estelle), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à BARDOUX Delphine), QUENIOUX Michel (pouvoir à BARON Hervé),

Absents : COMPAIN Sabrina, DELAILLE Céline

Monsieur Jean-Luc LEDDET est désigné secrétaire de séance.

DB n°2023-0107 : CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT LOIR ET CHER : CREATION ET DEVELOPPEMENT MEDIATHEQUE « TETE DE RESEAU »

Madame Béatrice HUC, Conseillère municipale déléguée à la culture, informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de sa politique en faveur de la lecture publique, le Conseil Départemental de Loir et Cher (CD 41) favorise la création de médiathèques, de bibliothèques et de points lecture.

Aussi il convient de signer une convention avec le CD 41 pour l'obtention de subvention et des services de prêt de documents, prestations de service pour la médiathèque « Tête de réseau » à Contres.

Après lecture de la proposition de la convention ci-annexée, et après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de signer la convention relative à la création et au développement de la médiathèque « Tête de réseau » à Contres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

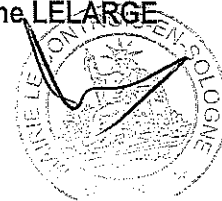
Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 13 janvier 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document
L'ordonnateur,

16 JAN. 2023
16 JAN. 2023



Le Maire,
Antoine LELARGE





Le Controis
en Sologne
CENTRE - FRANCE
Mairie de Contres
Bourbonnais - Sologne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 janvier 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de janvier à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 28
- Votants : 31

Date de convocation :
6 janvier 2023

Présents : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie (arrivée à 18h07), MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry (présence de 18h à 19h), LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, GUIGNÉ Magaly, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, MICHOT Karine, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TETOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absents excusés : BAUMER Thierry (pouvoir à partir de 19h à LEDDET Jean-Luc), LEONARD Magali (pouvoir à TRONSON Estelle), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à BARDOUX Delphine), QUENIOUX Michel (pouvoir à BARON Hervé),

Absents : COMPAIN Sabrina, DELAILLE Céline

Monsieur Jean-Luc LEDDET est désigné secrétaire de séance.

DB n°2023-0108 : CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT LOIR ET CHER : CREATION ET DEVELOPPEMENT POINT DE LECTURE A THENAY ET OUCHAMPS

Madame Béatrice HUC, Conseillère municipale déléguée à la culture informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de sa politique en faveur de la lecture publique, le Conseil Départemental de Loir et Cher (CD 41) favorise la création de médiathèques, de bibliothèques et de points lecture.

Aussi il convient de signer une convention avec le CD 41 pour l'obtention de subvention et des services de prêt de documents pour les points lecture de Ouchamps et Thenay.

Après lecture de la proposition de la convention ci-annexée, et après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de signer la convention relative à la création et au développement des points lectures à Ouchamps et Thenay.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 13 janvier 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

16 JAN. 2023
16 JAN. 2023



Le Maire,
Antoine LELARGE





Le Controis
en Sologne
Département de l'Orléanais
Mairie de Contres
Rue de la République - 41100 Contres

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 janvier 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de janvier à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 28
- Votants : 31

Date de convocation :
6 janvier 2023

Présents : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie (arrivée à 18h07), MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry (présence de 18h à 19h), LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, GUIGNÉ Magaly, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, MICHOT Karine, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TETOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absents excusés : BAUMER Thierry (pouvoir à partir de 19h à LEDDET Jean-Luc), LEONARD Magali (pouvoir à TRONSON Estelle), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à BARDOUX Delphine), QUENIOUX Michel (pouvoir à BARON Hervé),

Absents : COMPAIN Sabrina, DELAILLE Céline

Monsieur Jean-Luc LEDDET est désigné secrétaire de séance.

DB n°2023-0109 : INTEGRATION D'UNE PARCELLE DANS LE DOMAINE PUBLIC AU LIEUDIT LA BERNARDIERE

Monsieur Dany MOREAU, Adjoint au Maire délégué au technique et réseaux de voirie informe les membres du Conseil municipal que depuis 2005, les parcelles cadastrées préfixe 000 section BM numéros 32 et 350, situées au lieudit La Bernardière à Contres, d'une superficie totale de 1 209 mètres carrés, appartiennent au domaine privé de la commune de Le Controis-en-Sologne.

Or, des projets sont en cours dans cette zone industrielle (construction d'une déchetterie, vente de la parcelle numéro 417, etc.).

Il conviendrait donc de faire entrer lesdites parcelles, constituant la voirie, dans le domaine public.

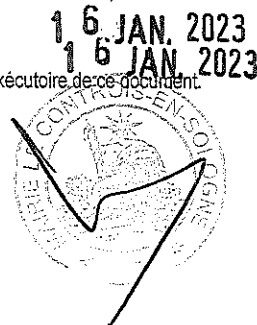
Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'intégrer les parcelles susvisées au Domaine public ;
- D'autoriser Monsieur le Maire et le Maire-adjoint à la voirie à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 13 janvier 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,



Le Maire,
Antoine LELARGE

